

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Annick GENILLOUD, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration :

Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Jean-René COLOMBIER à François MINART, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

7. Tarifs occupation du domaine public 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les occupations du domaine public. Les propositions sont les suivantes pour 2025 :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	2025
<u>MARCHE COUVERT SOUS LES HALLES</u>	
Abonnés à l'année par ml	1,00 €
Passagers par ml, par marché et par jour	1,40 €

<u>MARCHE PLACE DU BAYAA</u>	2025
Abonnés à l'année par ml et par marché	1,00 €
Branchement électrique Place du Bayaa et Halles (camions et vitrines réfrigérés) – par an	66,00 €
Passagers par ml, par marché et par jour <u>avec un minimum de 4,05 €</u>	1,35 €
Branchement électrique Place du Bayaa et Halles (camions et vitrines réfrigérés) par jour	3,30 €
<u>MARCHES NOCTURNES/MARCHÉS LIÉS A DES FESTIVITÉS (Noël, Mardis piétons....)</u>	
par ml de surface avec un minimum de 3€/jour de marché	
- occasionnels sans électricité	1,50 €
- occasionnels avec électricité	2,05 €
- Emplacement avec casetas par jour	25,00 €
<u>TERRASSES DE CAFES - ETALAGES</u>	
- Par mois et par m ² pour une durée de 3 mois maximum	2,00 €
- Abonnement du 15.04 au 15.10 par m ²	6,90 €
- Abonnement à l'année par m ²	9,30 €
- Extension de terrasse lors de manifestations – par m ² et par jour	0,65 €
<u>FETES FORAINES ET ETABLISSEMENTS DE PASSAGE, notamment dans le cadre des fêtes de Salies-de-Béarn</u>	
- Installations inférieures à 100 m ² par jour d'ouverture et par m ² (du 1/05 au 30/09)	0,50€
- Installations supérieures à 100 m ² par jour d'ouverture et par m ² (du 1/05 au 30/09)	0,25 €
Du 1 ^{er} Janvier au 30 Avril et du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre :	
* jusqu'à 200 m ² - par semaine	55,00 €
* au-delà de 200 m ² - par semaine	76,00 €

<u>CIRQUES ET ETABLISSEMENTS SIMILAIRES</u>	
Prix par jour quel que soit le lieu d'emplacement : Place du Bignot ou Mosquéros	
Cirques ou établissements similaires de moins de 100 places	26,00 €
Cirques ou établissements similaires de 100 à 250 places	52,00 €
Cirques ou établissements similaires de plus de 250 places	103,00 €
Caravanes : Stationnement limité à trois caravanes pendant la durée de l'évènement associé – prix par jour	8,00 €
Spectacle itinérant (exemple : structure gonflable....)	
*Tarif à la semaine :	
- Structure inférieure à 200 m ²	43,00 €
- Structure supérieure à 200 m ²	62,00 €
<u>Les raccordements à l'eau et à l'électricité sont pris en charge par le demandeur</u>	
<u>DROITS DE STATIONNEMENT A DES FINS COMMERCIALES</u>	
Voitures de place - taxis par an	170,00 €
Tarif forfaitaire par jour pour camions d'outillage ou de blanc	150,00 €
Tarif forfaitaire par jour pour camionnettes pizza, sandwich,... sur emplacement dédié à Mosquéros	18,00 €
Tarif forfaitaire par jour pour camionnettes – tous commerces	18,00 €
<u>DEPOT DE MATERIEL ET OBJETS DIVERS</u> <u>(Enseignes, panneaux etc...)</u>	
Par objet et ne dépassant pas 1 m ² par mois	2,05 €
Par objet et ne dépassant pas 2 m ² par mois	2,85 €

Appareils à glaces, tous distributeurs mobiles ou non / mois / appareil	7,80 €
<u>TRAVAUX SUR VOIRIE – DOMAINE PUBLIC</u>	
INSTALLATION BENNES, ECHAFAUDAGE, MANITOU SANS AUTORISATION (= pénalité forfait)	153,00 €
INSTALLATION ECHAFAUDAGE	
Par jour et par ml – durée maximum fixée à 3 semaines	2,00 €
<u>PERMISSION DE VOIRIE POUR TRAVAUX ou DEPOT DE MATERIEL</u>	
* la journée sur toute la commune hors location de barrières	gratuit
CENTRE VILLE (ceinture rond-point du Sanglier-rond-point Carrefour Market-avenue des Pyrénées/Beigmau)	
< 4ml – par jour - durée maximum fixée à 3 semaines	20,00 €
4 ml < x < 8 ml - durée maximum fixée à 3 semaines – forfait jusqu'à 7 jours	140,00 €
8 ml < x < 12 ml - durée maximum fixée à 3 semaines - forfait jusqu'à 7 jours	200,00 €
HORS CENTRE VILLE	
< 4ml – par jour - durée maximum fixée à 3 semaines	15,00 €
4 ml < x < 8 ml - durée maximum fixée à 3 semaines – forfait jusqu'à 7 jours	110,00 €
8 ml < x < 12 ml - - durée maximum fixée à 3 semaines - forfait jusqu'à 7 jours	175,00 €
<u>DELIVRANCE D'UN ALIGNEMENT</u>	35,50 €
DIVAGATION DE CHIENS	
Frais de capture	170,00 €
Gardiennage et nourriture par jour	17,50 €
<u>PENALITE POUR DEGRADATION DU DOMAINE PUBLIC</u>	615,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

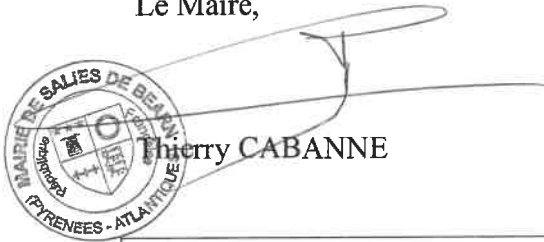
- **FIXE** les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2025 tels que proposés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,



Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le :

Mise en ligne sur le site Internet le :